



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 02/04/2024
Objet : Demande de subvention piste cyclable

L'an deux mille vingt et quatre et le 02 avril à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD
Marion, ROBERT Carole HUBERT Armelle, BERNARD Myriam, AILLAUD
Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban,
DURAND Thierry, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et Mrs. BONO
Vicente, CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed.

Procurations : pas de procuration.

Mme AILLAUD Marion a été désignée Secrétaire de Séance conformément à
l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401083-20240402-2024_03_24-

Conseil Municipal du 02/04/2024

Délibération n° 2024/03/24

OBJET : Demande de subvention piste cyclable

Madame le Maire rappelle que la région a délégué au conseil départemental la gestion du schéma directeur des pistes cyclables. La commune a été sollicitée pour réaliser une piste sur la voirie communale pour faire la jonction depuis la commune des Mées.

Le montant des travaux s'élève à 23760.15 € HT

Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès du conseil départemental selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Réfection chemin	23760.15 €	Département	19008.13 €
		Commune	4752.02 €
	23 760.15 €		23760.15 €

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- approuve le projet,
- approuve le plan de financement exposé,
- autorise Mme le Maire à effectuer les démarches pour solliciter ces financements.

Malijai,
Le 02 avril 2024
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2024

Application agréée E-legalite.com